

Communauté française de Belgique

Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux

Travail de fin d'étude

Evaluation de la méthode ADESA
d'inventaire des périmètres d'intérêt paysager
et des points de vue remarquables au regard
de l'objectif de participation du public de la
Convention européenne du paysage

Présenté par Emilie DROEVEN
Promoteur: Claude FELTZ

Année académique 2005-2006

Travail de fin d'étude : Plan

1. Contexte et objectif
2. La mission de révision des zones d'intérêt paysager au plan de secteur
3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA
4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR
5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA
6. Conclusion et perspectives

1. Contexte et objectif

- La participation du public, un des principes fondamentaux de la **Convention européenne du paysage**

- ◆ **Définition du paysage** (art. 1a)

Paysage désigne « une portion déterminée du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

- ◆ **Mesures générales** (art.5)

c. Mise en place de procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage

- ◆ **Mesures particulières** (art.6)

Cb. Qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés

D. Définition d'objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public

1. Contexte et objectif

- La participation du public, un des principes fondamentaux de la Convention européenne du paysage
- La participation du public de plus en plus sollicitée et revendiquée mais difficile à concrétiser dans les faits
- De nombreux outils qui prennent en charge le paysage en RW et qui sollicitent la participation du public
- La mission confiée par la Région wallonne à l'asbl ADESA d'établir une méthode d'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points et lignes de vue remarquables, associant la population

1. Contexte et objectif

■ Evaluation du processus ADESA

Quels acteurs ont été associés ? Selon quelles modalités ?
Quels sont les avantages et les difficultés du travail avec des bénévoles locaux ?

■ Evaluation des résultats ADESA

Quels types de paysages (PIP et PLVR) ont été mis en évidence par la méthode ADESA? Quels champs de valeur d'appréciation des paysages la méthode mobilise-t-elle?
Quelles différences par rapport aux PIP inscrits au plan de secteur?

■ Evaluation des apports et limites de la démarche ADESA au regard des exigences de participation du public exprimées dans la Convention européenne du paysage

Travail de fin d'étude : **Plan**

1. Contexte et objectif
- 2. La mission de révision des zones d'intérêt paysager au plan de secteur**
3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA
4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR
5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA
6. Conclusion et perspectives

2. La mission de révision des zones d'intérêt paysager au plan de secteur

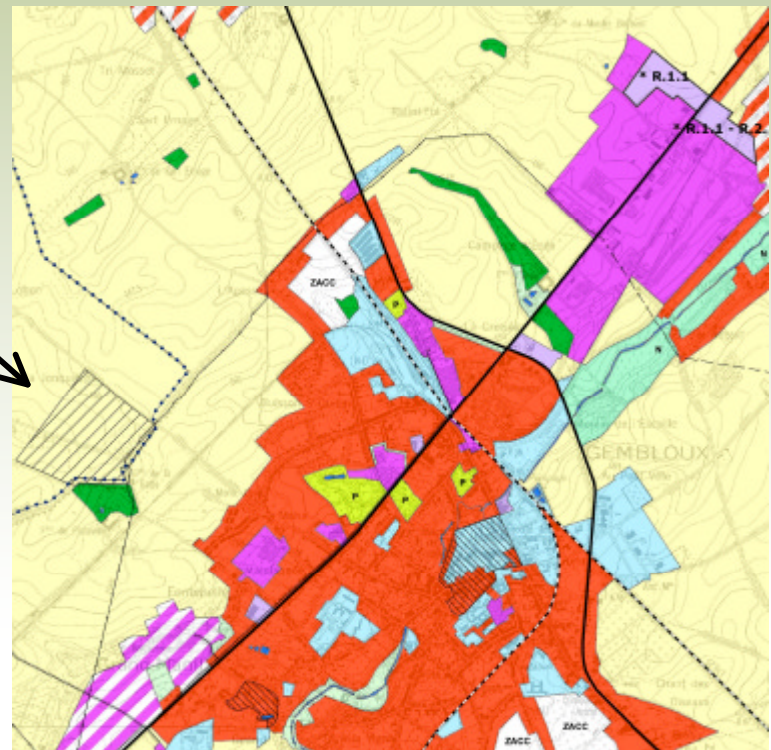
- Entre 1977 et 1987: la RW se dote de 23 plans de secteur

= documents d'aménagement réglementant les différentes affectations du sol en tout point du territoire, c'est-à-dire les activités, actes et travaux qui peuvent y être admis

Le plan de secteur comporte en surimpression aux différentes zones d'affectation des zones de protection dont les zones d'intérêt paysager (ZIP):

« zones soumises à certaines restrictions destinées à la sauvegarde ou à la formation du paysage [...] »

(art.15 de l'AR du 28 décembre 1972 relatif à la présentation et à la mise en œuvre des projets de plans et des plans de secteur)



Extrait de la planche 40/6 (Gembloux)

2. La mission de révision des zones d'intérêt paysager au plan de secteur

- Entre 1977 et 1987: la RW se dote de 23 plans de secteur
- 1993: le Gouvernement wallon envisage la mise en **révision globale** de tous les plans de secteur
 - En matière de paysage
 - ◆ définition plus circonscrite de la notion de zone d'intérêt paysager (ZIP)
 - ◆ actualisation des ZIP inscrites au plan de secteur qui avaient été inspirées de l'inventaire des sites du *Survey National* réalisé dans les années 1960
- A la même époque de nombreuses voix émanent de la société civile en faveur d'un renforcement des moyens à mettre en œuvre pour protéger les paysages et d'une actualisation des ZIP qui associerait la population

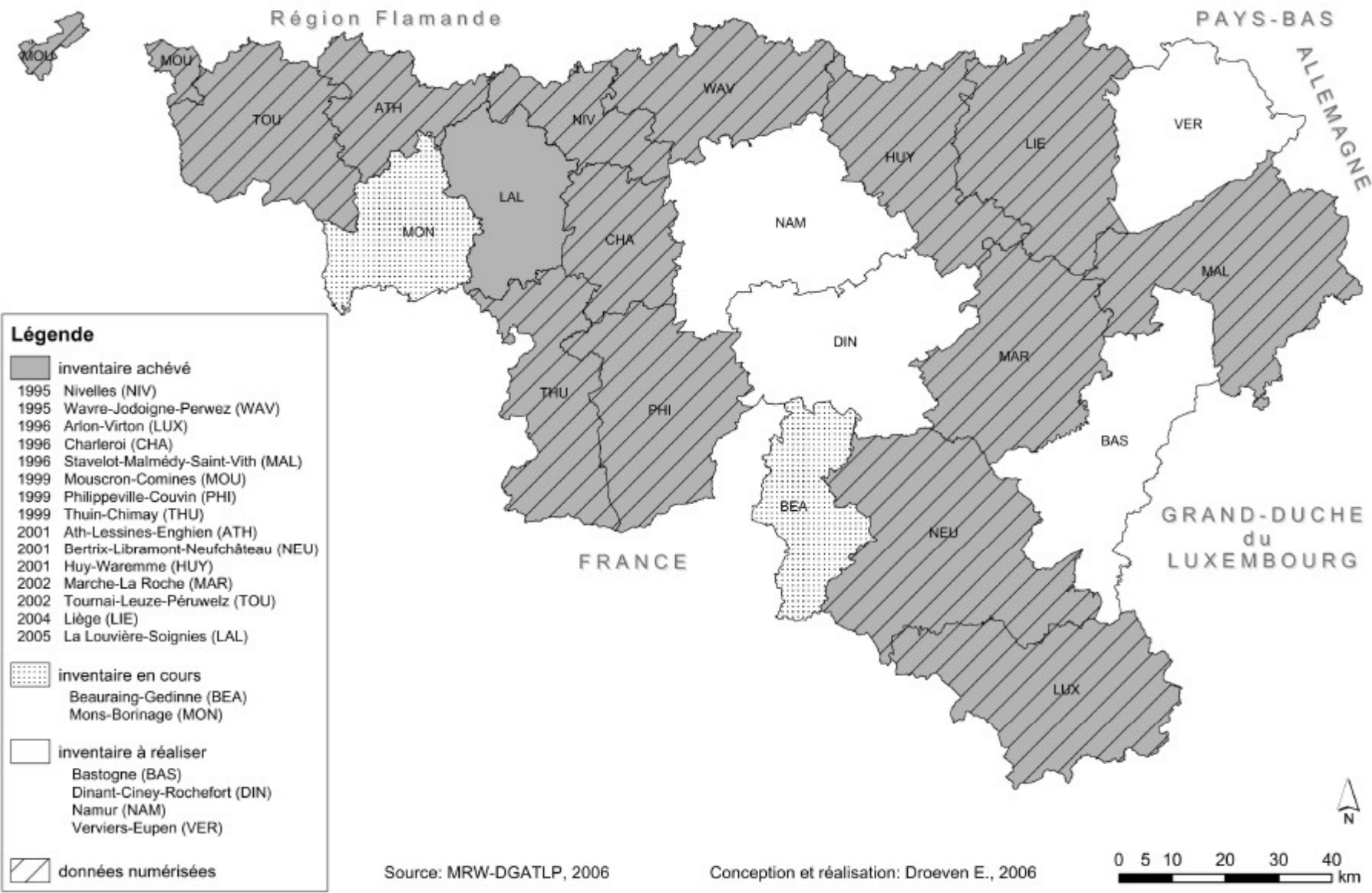
2. La mission de révision des zones d'intérêt paysager au plan de secteur

→ 1^{ère} Convention MRW-ADESA (1993)

3 exigences:

- 1) proposition de protections juridiques afférentes aux zones d'intérêt paysager
- 2) élaboration d'une méthode de détermination des ZIP applicable à l'ensemble de la RW
 - rigoureuse sans critères mathématiques
 - reflétant le plus précisément possible la sensibilité des citoyens
 - tenant compte du caractère dynamique des paysages et de la réalité de terrain
- 3) inventaire des ZIP et des points et lignes de vue remarquables (PLVR) pour le Brabant wallon (PdS de Nivelles et Wavre-Jodoigne-Perwez)

Carte 1: Etat d'avancement de l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquable par l'ADESA (avril 2006)



Travail de fin d'étude : Plan

1. Contexte et objectif
2. La mission de révision des zones d'intérêt paysager au plan de secteur
- 3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA**
4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR
5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA
6. Conclusion et perspectives

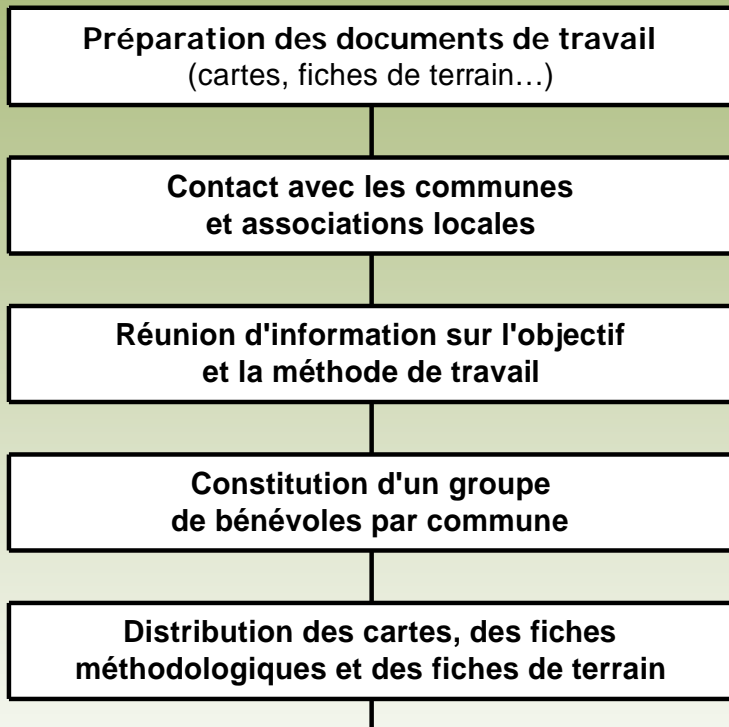
3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA

- La méthode vise la **protection** des paysages
- Le **paysage** est défini comme « tout ensemble de qualité esthétique ayant au moins une longueur de vue de 300m »
- La méthode a pour objectif par l'inventaire
 - ◆ des **périmètres d'intérêt paysager** (PIP anciennement ZIP)
Les PIP forment « des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Ce sont des aires qui pour la majeure partie des points qui les composent, présentent de bonnes qualités esthétiques ».
Les PIP peuvent contenir des éléments perturbants. L'harmonie parfaite est illusoire.
 - ◆ des **points de vue remarquables** (PVR)
Les PVR sont « des lieux ponctuels ou parfois linéaires (lignes de vue) d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle ».
Ils accrochent le regard, ont un pouvoir fascinant.
Ils contribuent à l'intérêt paysager d'une région autant que les PIP.
Les PVR ne s'ouvrent pas forcément sur des PIP.

3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA

- L'élaboration de la méthode a combiné
 - ◆ recherches bibliographiques
 - ◆ contacts avec des personnes ressources
 - ◆ expérimentation sur le terrain
- Réflexion menée **en collaboration avec les associations** de défense de l'environnement du BW
- Adoption de **6 critères d'ordre esthétique**, sans formules mathématiques, utilisables sur l'ensemble de la RW
 - 1) la profondeur de champ (ou longueur de vue)
 - 2) la variété
 - 3) la dimension verticale
 - 4) la présence de plans successifs
 - 5) l'harmonie
 - 6) la rareté

3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA



- les cartes IGN à 1/10 000 à compléter
- un jeu des mêmes cartes avec les PIP déjà inscrits au PdS,
- un exemplaire couleur du plan de secteur au 1/25 000
- la fiche méthodologique
- un exemplaire de la fiche de terrain type reprenant les six critères d'évaluation de la qualité paysagère

GUIDE POUR L'ANALYSE DU PAYSAGE

Cartes et parcours:

Après avoir préparé les cartes en y traçant les lignes de crêtes*, et les points d'observation potentiels (points de jonction entre une ligne de crête et une voirie) vous vous rendez sur le terrain muni de la carte pour y effectuer l'analyse.

Dans l'exemple ci-dessous, les lignes de crêtes sont représentées en orange et les points d'observations potentiels sont indiqués en mauve. Il est probable que certains de ces points seront inaccessibles (modification de voirie, cartes anciennes, manque de visibilité...) Ils sont placés à titre indicatif pour organiser le parcours.

Choisissez les points d'observation en fonction de la situation sur le terrain.

N'oubliez pas d'analyser l'intérieur de l'unité et d'y placer des points d'observation si nécessaire.

* si vous n'y arrivez pas vous pouvez nous demander de le faire!

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE SUR LE TERRAIN?

Nous vous demandons de parcourir les unités paysagères en ayant à l'esprit les différents critères d'évaluation détaillés dans la méthodologie et repris dans le tableau synthétique.

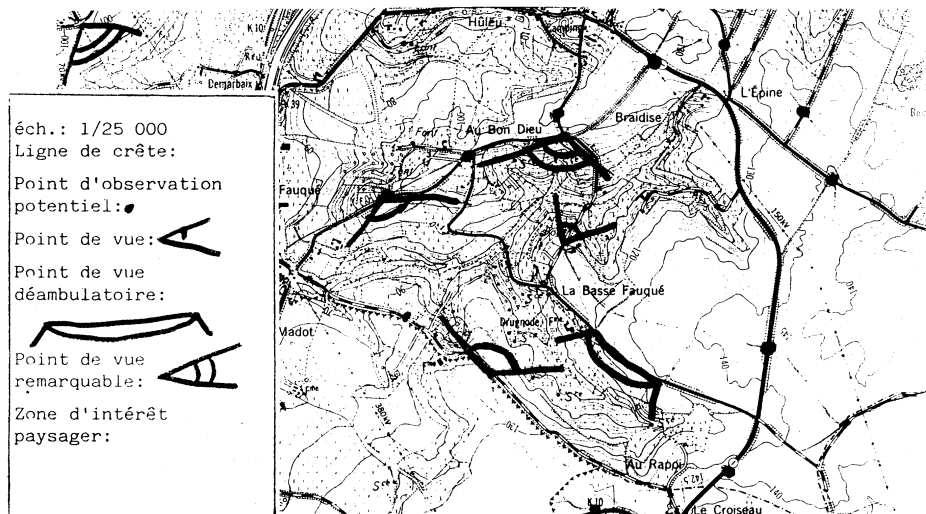
Lorsqu'une unité ou une partie d'unité vous semble devoir être mise en zone d'intérêt paysager, représentez, à chaque point d'observation que vous aurez retenu, l'angle de vue sous lequel la vue est à préserver. Complétez un nombre suffisant de fiches, à partir des points de vue les plus représentatifs, de façon à avoir une description la plus complète possible de l'unité (n'oubliez pas d'indiquer et de numéroté ces points sur la carte et sur la fiche correspondante).

Hachurez en jaune, l'aire proposée comme zone d'intérêt paysager.

Si, à partir d'une voirie, vous avez une succession de points de vue, notez les comme "points de vue déambulatoire" ou "ligne de vue".

Si vous relevez des points de vue remarquables, à protéger, notez-les, même s'ils ne se trouvent pas dans une zone d'intérêt paysager et complétez la case correspondante de la fiche.

Si une unité ou une partie d'unité vous semble être sans grand intérêt esthétique (sur base des critères), complétez le dernier encadré de la fiche intitulé "argument pour justifier que le paysage n'est pas de qualité".



FICHE DE TERRAIN

55/3

(28) 9

date ... 22/03/04	Carte IGN n° ... 2.D3	Commune ... MARCHAY	<input type="checkbox"/> PVR
association ... J.N.C.	Unité n° ... Point n° ... 128	Village ... Bourde	<input checked="" type="checkbox"/> ZIP
observateur ... Dalibon	Photo n° ... 18	Heure opt. ...	Lieu dit ... Monchaoul

valorise beaucoup	valorise un peu	sans influence	perturbe un peu	perturbe beaucoup

Remarques éventuelles

1 LONGUEUR DE VUE

évaluation ... 1 ... km

2 VARIETE

Végétation				
bois		X		
bosquet		X		
haies		X		
arbres alignés				
arbre isolé		X		
verger		X		
champ		X		
prairie		X		
Voiries				
chemin ou sentier		X		
route				
autoroute				
chemin de fer				
Eaux				
cours d'eau		X		
canal				
étendue d'eau		X		
Bâtiments				
maisons		X		
fermes				
hangars				
bâtiments industriels				
Constructions diverses				
pylones				
clochers				
châteaux d'eau				
terris				

3 DIMENSION VERTICALE

Relief				
plat				
valonné		X		
accidenté				
Autres éléments verticaux				

4 PLANS SUCCESSIFS

avant plan		X		
plan moyen		X		
arrière plan		X		

5 HARMONIE

harmonie du paysage	++	+	o
	X		

6 RARETE

OUI NON

par rapport à ... cite plein de charme id style ardennais

Arguments pour justifier un PVR (Point de Vue Remarquable) ou une LVR (Ligne de Vue Remarquable)

Arguments pour justifier une ZIP (Zone d'Intérêt Paysager)

idem voir remarque du n° 8. III
avec en plus un environnement particulièrement
harmonieux de la diversité des verges, arbres,
étang, ruisseau, pt étang, chemin sauvage

Arguments pour justifier qu'il faut modifier ou supprimer une ZIP existante

Éléments perturbants

dans 5 à 10 ans
la perspective sera
bouchée par un bos
d'opacas.

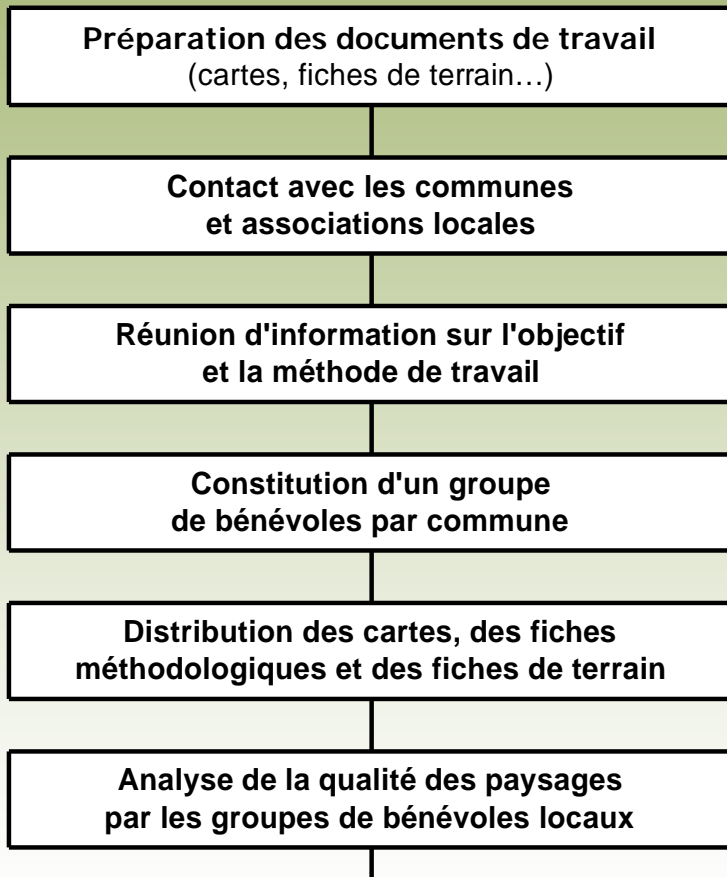
Solutions éventuelles

demandes à M?
Pivoter de garder
cette pte sapinière
en sapins de Noël
et éloquer les peupliers.

Remarques particulières (sites à classer, objet du patrimoine bâti ou naturel à signaler, intérêt biologique à signaler, propositions de modification des affectations prévues au plan de secteur, ...)

voir remarque du n° VIII

3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA



- Analyse de la qualité des paysages
- délai d'environ un an
 - parcours des voiries et chemins publics, unité paysagère par unité paysagère en ayant à l'esprit les différents critères d'évaluation
 - repérage des plus beaux PV ou LV qui permettent d'apprécier les paysages et monuments
 - repérage des zones dont les qualités paysagères sont reconnues par la majorité des membres du groupe
 - choix des PIP, PVR et LVR
 - photographie depuis les PIP et PLVR
 - rédaction des commentaires

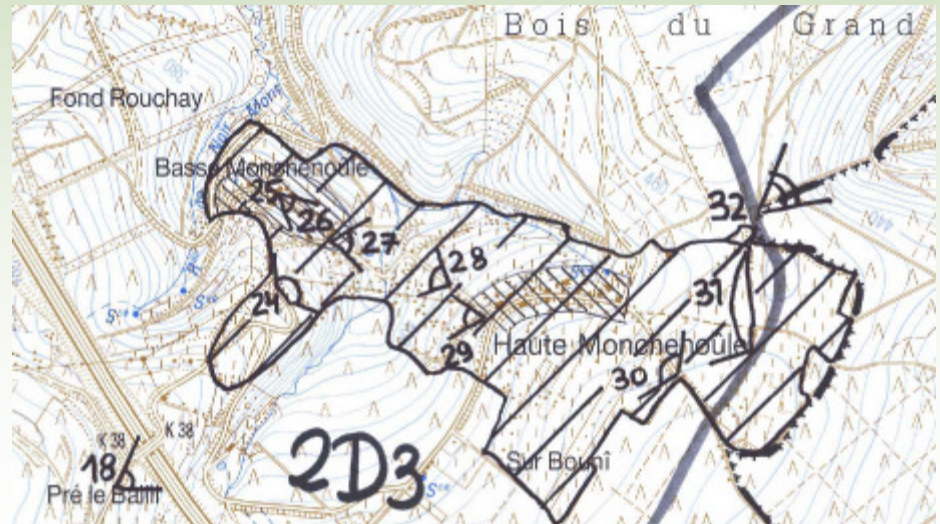


Analyse du Plan de Secteur de Marche-La Roche , unité 2D3, Commune de Manhay

« **Inscrire une ZIP** sur les villages de Haute et Basse-Monchenoûle. Cet ensemble très harmonieux est unique dans la région, c'est pourquoi il mérite une protection particulière ».

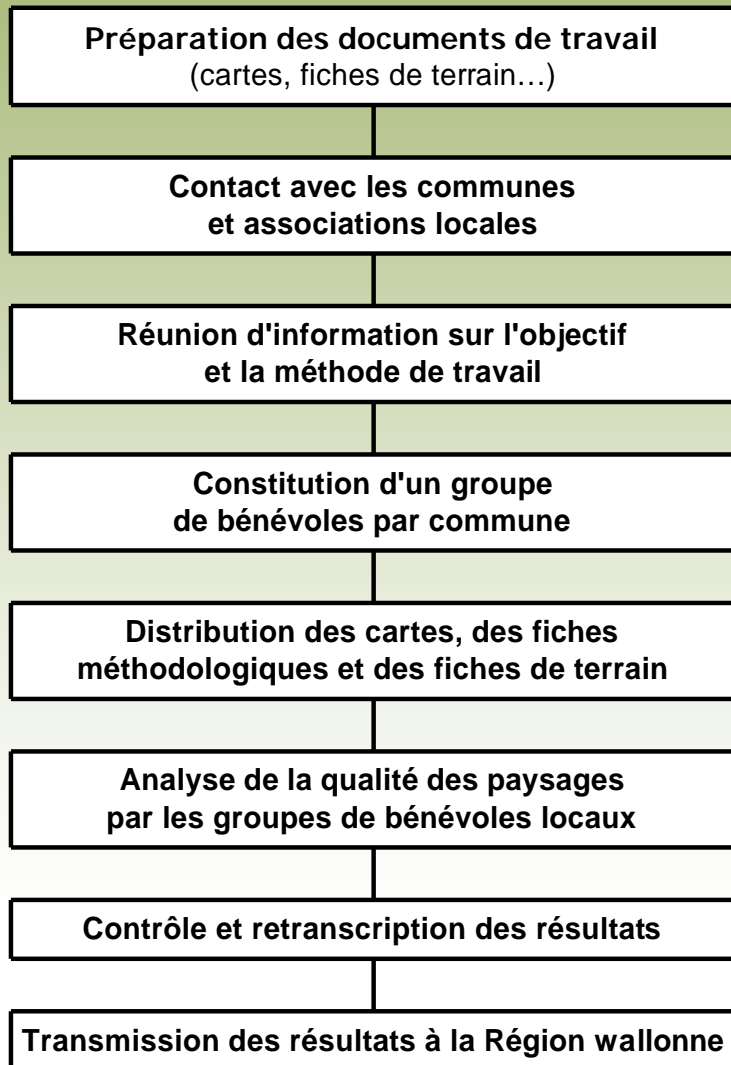


Photo prise par les bénévoles depuis le point 28



*Extrait de la cartographie ADESA
(IGN 1/10 000, planche 55/3)*

3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA



Travail de fin d'étude : Plan

1. Contexte et objectif
2. La mission de révision des zones d'intérêt paysager au plan de secteur
3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA
- 4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR**
 - ◆ Qui participe ? A quel titre ? Dans quelle mesure ?
 - ◆ Y a-t-il des différences entre les communes ?
 - ◆ Quels sont les apports spécifiques et les difficultés du travail avec des groupes de bénévoles locaux ?
5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA
6. Conclusion et perspectives

4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR

→ De nombreux acteurs impliqués

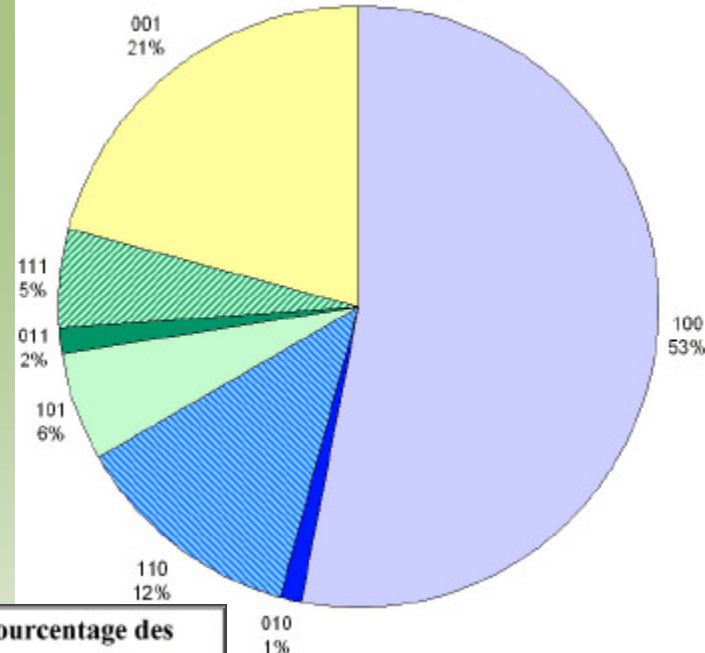
- ◆ dans l'élaboration de la méthode
- ◆ dans l'application de la méthode
 - mandataires communaux
 - fonctionnaires (écoconseillers, agents des eaux et forêts...)
 - chargés de mission au sein d'un parc naturel
 - personnes siégeant dans une commission consultative (CCAT, CLDR, groupe PCDN)
 - membres d'une association (association locale de défense de l'environnement, comité de quartier, syndicat d'initiative, randonneurs...)
 - simples citoyens




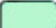



→ personnes intéressées, disposées à consacrer une partie de leur temps à parcourir le territoire de leur commune pour identifier les paysages et vues remarquables

4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR

- Dépouillement des archives de l'ADESA et appel à la mémoire de la chargée de mission de l'ADESA
- 3 cas de figures
 - ◆ Inventaire réalisé par un groupe local de bénévoles (67%)
 - ◆ Inventaire assumé par un ou plusieurs bénévoles accompagné(s) par le chargé de mission de l'ADESA (12%)
 - ◆ Inventaire assuré par l'ADESA seule (21%)

Composition des équipes ayant réalisé l'inventaire des PIP et PLVR à l'échelle communale



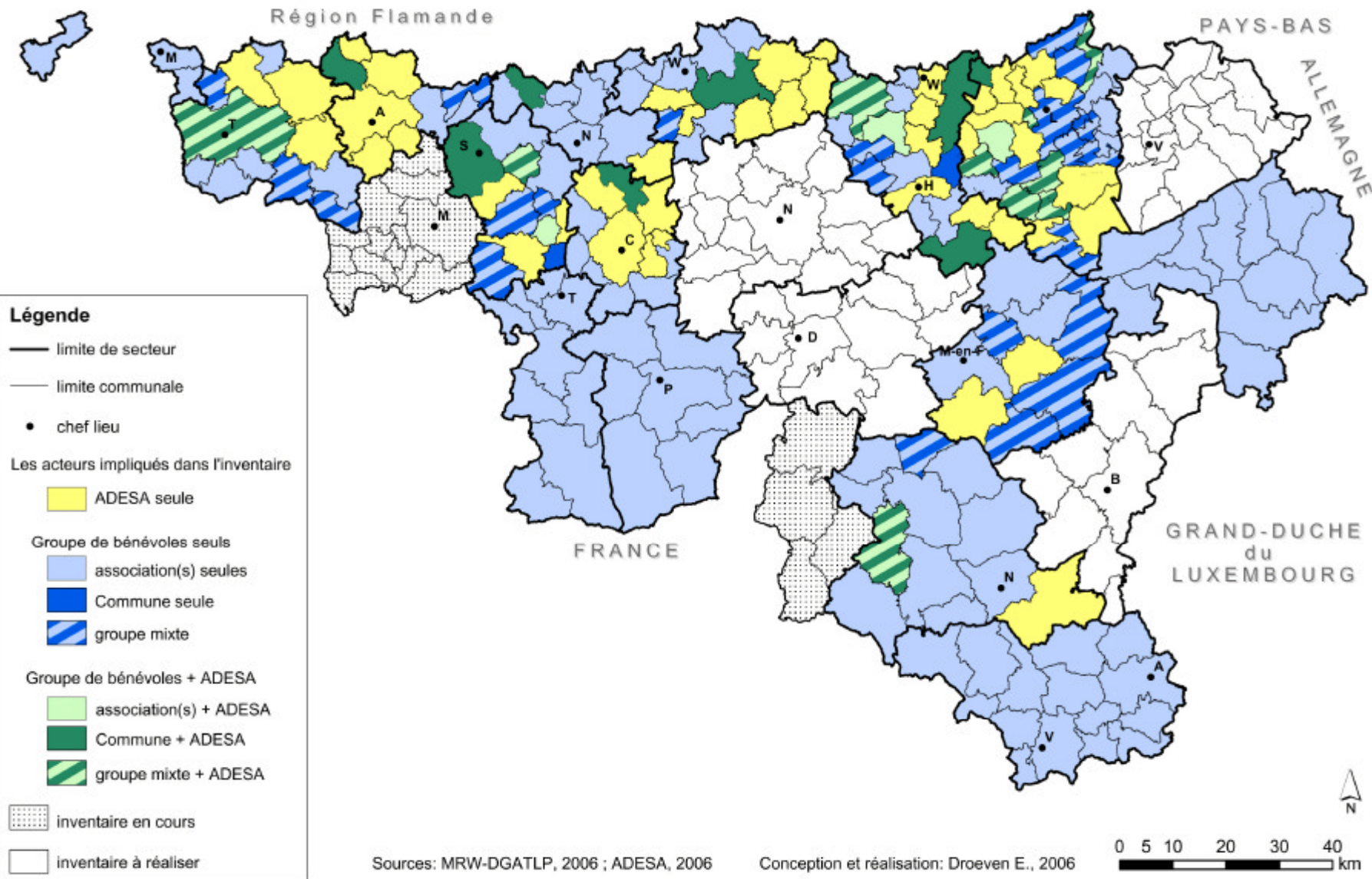
Acteurs	Nombre de communes sur l'entièreté de la RW	Pourcentage des toutes les communes wallonnes (%)*	Pourcentage des communes analysées (%)*
Groupe de bénévoles seuls	128	49	67
100  Association	102	39	53
010  Commune	2	1	1
110  Mixte	24	9	12
Groupe de bénévoles + ADESA	24	9	12
101  Association	11	4	6
011  Commune	3	1	2
111  Mixte	10	4	5
001  ADESA seule	40	15	21
Non inventorié	70	27	-
Total	262	100	100

4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR

→ Une participation inégale d'une commune à l'autre

- > mode de recrutement des bénévoles potentiels
 - premiers inventaires: bénévoles recherchés directement parmi les membres d'associations environnementales (par l'intermédiaire d'Inter-Environnement Wallonie, des Cercles de Naturalistes de Belgique, des RNOB...) et autorités communales non contactées
 - depuis 1997: autorités communales systématiquement contactées
- > réaction positive ou frileuse des autorités communales vis-à-vis de la participation des citoyens
- > tissu associatif local
 - pas d'association sur la commune
 - manque de disponibilité des membres

Carte 2: La participation des groupes de bénévoles locaux à l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables



4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR

→ Les apports du travail avec des groupes de bénévoles locaux

- Un apport de connaissances et d'« expertise » locales
- L'expression de préférences et de la sensibilité locale
- La multiplication des points de vue et diminution de la subjectivité
- Une possibilité d'information et de sensibilisation des participants
- La sensibilisation d'un public plus large
 - ◆ réunions (« Midi de l'Urbanisme » organisé le 29 octobre 1993 par le Centre Culturel du Brabant wallon)
 - ◆ article de journal, brochure de sensibilisation
 - ◆ exposition, visite de terrain.

4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR

→ Les limites et difficultés du travail avec des groupes de bénévoles

- Le long travail de recherche de collaborateurs ralentit le processus
- La question de la légitimité et de la représentativité des participants
 - ◆ appel au travail de volontaires → les plus motivés et/ou les plus disponibles
 - ◆ difficulté d'identifier les participants → manque de transparence
- Les groupes locaux simultanément juge et partie
 - ◆ confusion entre analyse des paysages et souci de préservation de l'environnement proche
 - ◆ excès d'enthousiasme (> échelle de l'analyse)
- L'émergence d'attentes « irréalistes » et la déception des participants.

Travail de fin d'étude : Plan

1. Contexte et objectif
2. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA mission de révision des zones d'intérêt paysager au plan de secteur
3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA
4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR
- 5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA**
 - ◆ Pourquoi certains paysages ont-ils retenu l'attention ?
 - ◆ Les champs de valeur mobilisés par la méthode ADESA
 - ◆ Les types de paysages mis en évidence par la méthode ADESA
 - ◆ Les différences entre les PIP proposés par l'ADESA et les PIP inscrits au PdS
6. Conclusion et perspectives

5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA

Analyse du **texte et du vocabulaire** des livrets explicatifs accompagnant la cartographie

- repérage de **mots clés**
- correspondance avec les **6 critères** de qualité (longueur de vue, variété, dimension verticale, présence de plans successifs, harmonie, rareté)
- vocabulaire renvoie surtout à l'**aspect visuel** du paysage et à sa **qualité esthétique**
- vocabulaire mentionne également la sensation agréable, le **bien-être** procurés par le paysage ou ses configurations
- sentiment d'attachement presque jamais explicitement mentionné

Exemples de commentaires

Vallée de l'ESCAUT et ses affluents au sud de Antoing, unité 2M, Vallée du Rieu de Merlin, Commune de Brunehaut

« Inscrire une ZIP (qui se poursuit sur la carte 37/7, 44/2 et 44/3) sur le paysage à l'est de Merlin. Cette ZIP se prolonge dans la commune d'Antoing où elle englobe la partie du village de Bruyelle qui participe à la qualité de l'ensemble paysager. Ce paysage très harmonieux que l'on peut découvrir notamment des PVR 5 et 6 est valorisé par son relief vallonné, la présence du bois à l'ouest, le château de Lannoy, les alignements de saules têtards qui soulignent la présence du Rieu de Merlin et par l'absence d'éléments perturbants ».

Vallées de la Meuse et du ruisseau de Coyi Unités, unités 5R et 5T, Commune de Liège

« Point 21 : Inscrire un PVR panoramique. Ce PVR, situé le long du chemin de grande randonnée, dans la zone dominante des Houlpais au relief légèrement mouvementé, permet de jouir d'une vue panoramique à 360 ° sur Liège, Beyne-Heusay et Fléron. Seuls les lignes haute tension et leurs pylônes très imposants perturbent le paysage découvert depuis cette hauteur, où un banc et une table d'orientation ont été placés ».

5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA

→ **Trois champs de valeur** pour apprécier la qualité d'un paysage [Dubois, 2005; GUIDe-LEPUR, 2005]

- ◆ le champ de l'**esthétique**
- ◆ le champ du **scientifique**
- ◆ le champ de l'**attachement**

Démarche de l'ADESA

- ◆ référence au domaine du visuel (longueur de vue, vue plongeante, plans successifs...) et de l'esthétique (variété, harmonie, beauté...)
 - ◆ inventaire confié à des équipes de bénévoles locaux familiers des lieux ouvrant la voie à l'irruption de l'affectif, à la perception, au vécu
- à la fois dans le champ de l'esthétique et de l'attachement

5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA

→ Trois catégories de paysages mis en évidence par l'ADESA expressives de l'attachement

- 1) des paysages emblématiques qui font l'objet d'une valorisation explicite et qui ont suscité de l'intérêt depuis longtemps
- 2) des paysages identitaires qui traduiraient une sorte d'image que se feraient les collectivités locales d'elles-mêmes
- 3) des paysages de proximité ou familiers liés aux espaces d'usage et qui sous entendent une pratique concrète et quotidienne de l'espace terrestre

5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA

→ Trois catégories

1) des paysages emblématiques

- font l'objet d'une valorisation explicite
- ont suscité de l'intérêt depuis longtemps
- sont des paysages façonnés par le regard
- font partie de l'imaginaire collectif
- fascinent ou ont fascinés peintres, photographes, touristes
- sont des paysages uniques, atypiques (formes saillante du relief, vallées profondes, monts, lacs...)



***Vue du Mont-Saint-Aubert, près de Tournai,
depuis la ferme Le Rouge Fort***

(Photo: CPDT, E. Droeven, 2005)



***Perspective sur la butte de la basilique de Bon-
Secours depuis la N60***

(Photo: CPDT, E. Droeven, 2004)



***Le Tombeau du Chevalier (boucle
de la Semois) à Florenville***

(Photo: <http://www.geocities.com/debbekes/graie.htm>)

Le Champ de bataille de Waterloo
(cliché Ch. Bastin et J Evrard in «Le patrimoine majeur de Wallonie», Namur 1993)



5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA

→ Trois catégories

2) des paysages identitaires

- traduiraient une sorte d'image que se feraient les collectivités locales d'elles-mêmes
- sont des paysages typiques, produits par l'homme à un moment donné de son histoire
- incarnent une spécificité géographique, culturelle locale ou régionale
- sont souvent investis d'une valeur sentimentale forte sans pour autant faire l'objet d'une protection formelle



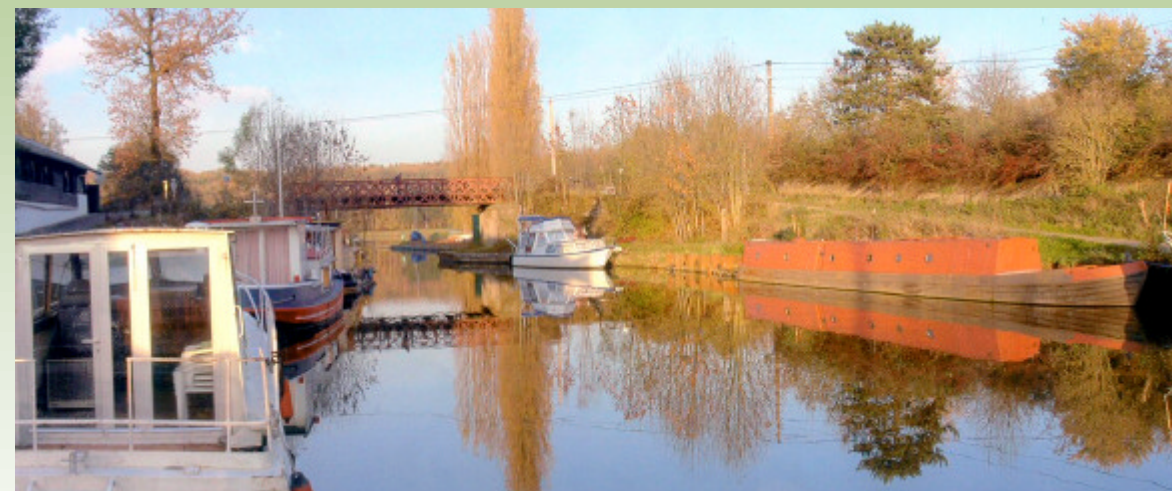
La vallée de la Meuse à Herstal

(Photo: ADESA, 1995)



*Les pépinières de Lesdain avec en
arrière plan, l'église de Lesdain*

(Photo: CPDT, E. Droeven, 2004)



L'ancien canal Bxl-Charleroi à Seneffe

(Photo: ADESA, 2005)



Terrils à La Louvière

(Photo: ADESA, 2006)

5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA

→ Trois catégories

3) des paysages de proximité ou familiers

- liés aux espaces d'usage et qui sous entendent une pratique concrète et quotidienne de l'espace terrestre
- traduisent une certaine familiarité avec le milieu de vie, le lieu de travail, un territoire d'enfance, un lieu de villégiature
- sont porteurs d'images, d'idées et de souvenirs → revêtent un caractère identitaire
- ont aussi un intérêt d'agrément (lieux de promenade)
- font parfois l'objet d'une attention au niveau communal (PV aménagé avec banc, belvédère)

Une multitude de points ou lignes de vue communaux sur ces paysages familiers

un espace rural, une vallée, une église, une petite chapelle, un château, un vieux cimetière, un moulin, une belle ferme, un élément du patrimoine local...

5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA

→ Différences entre les PIP proposés par l'ADESA et les PIP inscrits au PdS

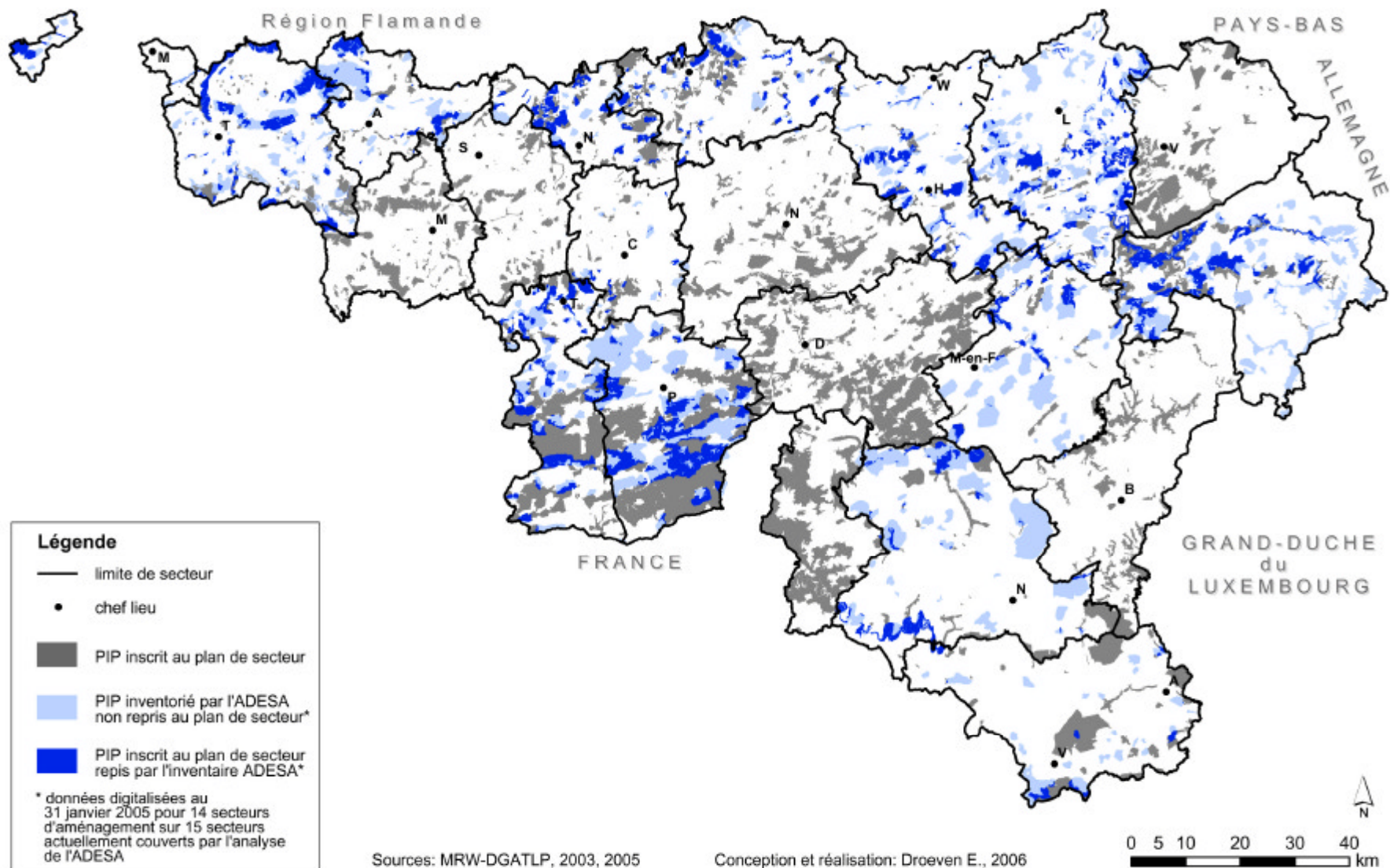
	PIP ADESA	PIP au PdS	PIP au PdS sur les 14 secteurs digitalisés
Nombre	557 PIP	1614 PIP	978 polygones
Superficie totale*	220512 ha	316603 ha	194787 ha
Pourcentage de la superficie régionale	13,0%	18,7%	11,5%
Pourcentage de la superficie couverte	19,89%	18,7%	17,57%
Superficie de recouvrement	-	79173 ha	79173 ha
Pourcentage de recouvrement	-	25,01%	40,6%

Sources : Calculs effectués à partir des couches numériques des PIP du PdS (MRW-DGATLP, 2003) et des PIP ADESA (MRW-DGATLP, 2006).

Pour 14 secteurs couverts

- ◆ 40% de la superficie des PIP inscrits au plan de secteur également retenus par l'ADESA
- ◆ 60% de la superficie des PIP inscrits au plan de secteur n'ont pas été repris.

Carte 5 : Recouvrement des périmètres d'intérêt paysager (PIP) inscrits au plan de secteur par les PIP inventoriés par la méthode ADESA



5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA

→ Différences entre les PIP proposés par l'ADESA et les PIP inscrits au PdS

- ◆ PIP non repris car ne répondant pas aux critères de qualification
 - évolution vers une perte de qualité
 - autre intérêt que paysager
 - intérêt écologique
 - zone de protection de site archéologique ou de monuments classés
 - massif forestier
 - taille trop réduite (site plutôt que paysage)
 - éléments non visibles ou inaccessibles (propriété privée)
- ◆ PIP convertis en PVR ou LVR voire rétrogradés à l'échelon communal lorsque c'est davantage une vue que le paysage qui présente un intérêt
- ◆ PIP agrandis quand le paysage de qualité se poursuivait en dehors des limites précédemment établies
- ◆ Nouveaux PIP repérés (en zone urbanisable, notamment).

Travail de fin d'étude : **Plan**

1. Contexte et objectif
2. La mission de révision des zones d'intérêt paysager au plan de secteur
3. La méthode d'inventaire des PIP et des PLVR élaborée par l'ADESA
4. La participation dans le processus d'inventaire des PIP et des PLVR
5. Les PIP et PLVR mis en évidence par la méthode ADESA
6. **Conclusion et perspectives**

6. Conclusion et perspectives

Quels sont les apports et les limites de la démarche d'inventaire des PIP et des PLVR confiée par la RW à l'ADESA au regard des exigences de participation du public exprimées dans la Convention européenne du paysage?

→ Contribution significative

- ◆ méthode mettant en évidence les « paysages d'attachement »
- ◆ contribue directement à l'objectif de qualification des paysages « en tenant compte des valeurs particulières que la population concernée leur attache » (art. 6C1b)
 - monde associatif impliqué dès l'élaboration de la méthode
 - inventaire confié à des bénévoles locaux
 - participation active des habitants des lieux

6. Conclusion et perspectives

→ Perspectives

- ◆ prise en compte et renforcement des approches d'appréciation de la qualité des paysages mobilisant d'autres **champs de valeur** (valeur de témoins, notamment)
- ◆ accorder une **reconnaissance juridiquement** et un **statut de protection** adéquat aux paysages et points de vue proposés par l'ADESA et issus des autres inventaires
- ◆ encourager une **diffusion plus large des résultats** ADESA, notamment par l'organisation d'une réunion d'information auprès des habitants dans chaque commune (objectif de sensibilisation, art. 6A de la Convention)
- ◆ encourager davantage l'**utilisation des résultats** ADESA
- ◆ adoption de mesures de gestion, de protection et d'aménagement de **tous les paysages**: remarquables mais aussi ordinaires et dégradés



Merci de votre attention

